



# SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2011 A 18H30

## **VOIES – RESEAUX – EQUIPEMENTS**

### **RD 225 (RUE DE LA GARE ET ROUTE DE TROARN) : REUNION DU 8 AVRIL 2011**

*délibération 2011/19*

Au titre du programme 2011, le Conseil général a programmé la réfection de la couche de roulement de la route départementale 225 en traverse d'agglomération ce qui correspond à la rue de la Gare et la route de Troarn.

Cependant les dépendances (bordures et trottoirs) de la rue de la Gare sont abimées. Quant à la route de Troarn, c'est l'état de la canalisation d'assainissement qui pose problème. De plus, il est convenu de remplacer les « STOP » de ces rues par des aménagements de sécurité.

Par ailleurs, la rue de la Gare, qui, comme son nom l'indique, mène à la gare SNCF Frénoville – Cagny dont la fréquentation augmentera car les communes de Frénoville et Cagny qui deviennent un pôle de développement principal dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'agglomération Caennaise.

Au vu de tous ces éléments, il convenait de rencontrer le services du Conseil général en présence de la CDC du Val ès dunes qui sera appelée à prendre en charge la RD 225 quand cette dernière sera incorporée dans le domaine public communal.

Etaient présents à la réunion qui s'est tenue le 8 avril à la mairie de Cagny :

- Conseil général : Denis PORET, responsable de la direction de la gestion du patrimoine routier, Marie Sophie SINNIGER, chef de l'agence routière départementale (ARD) de Caen et Frédéric LEVALLOIS, son adjoint,
- 
- CDC du Val ès dunes : Xavier PICHON, président, Claude FOUCHER, président de la commission voirie, Monique PARIS, présidente de la commission sécurité,
- Mairie de Cagny : Brigitte BAUDET, Joël COTREL, Marc BREZOT.

Les différents problèmes d'une réfection immédiate de, seulement, la couche de roulement des rues ont été exposés et débattus.

Concernant la rue de la Gare :

- le Conseil général a déclaré qu'il était disposé à verser, en plus de la subvention allouée habituellement pour la réfection des bordures de trottoirs, une participation significative pour les aménagements de sécurité.
- Il a également précisé qu'il n'y avait pas de caractère obligatoire de déclassement de la voie qui deviendra une voie structurante car elle dessert la gare SNCF.
- Au titre des transports, le Conseil régional peut également être sollicité pour un financement quand l'étude de l'aménagement de la voie sera faite.

A noter que le Conseil général ne subventionnera pas l'étude.

Concernant, la route de Troarn, si le syndicat décide le remplacement de la canalisation d'assainissement, les travaux de réfection de cette rue seront annulés et il n'existe aucune certitude pour qu'ils soient acceptés en 2012. L'ARD demande à la commune de se positionner avant le mois de juin.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal est invité à débattre.

En rappelant que le conseil municipal a décidé, lors de la réunion du 6 avril 2011, de lancer une étude pour l'aménagement de l'allée Saint Jacques, certains élus proposent d'inclure dans cette étude la rue de la Gare et la route de Troarn.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *demande au Conseil général de différer la réfection de la RD 225 à cause de l'état des dépendances et du réseau assainissement dont la réhabilitation incombe respectivement à la commune et au SMAEP DU Clos Morant,*
- *décide de lancer une étude pour l'aménagement de l'allée Saint-Jacques, la rue de la Gare et la route de Troarn,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

Marc DIESNY fait alors savoir qu'il regrette d'avoir approuvé, lors de la séance du 6 avril 2011, le lancement d'une étude pour l'aménagement de l'allée Saint Jacques. Pour lui, la construction de locaux pour l'école élémentaire demeure prioritaire.

## **ILLUMINATIONS : OFFRE DE SERVICE**

*délibération 2011/20*

Les illuminations de Noël sont toujours installées par une équipe de bénévoles ce qui permet à la commune d'être décorée sur l'ensemble de son territoire.

Cependant, l'installation des décors sur la RD 613 est beaucoup plus délicate en terme de sécurité et Madame le maire propose de confier ce travail à une société dont elle présente la proposition financière.

La solution « contrat pack illumination » inclut la location, la pose et la dépose, le stockage, l'entretien et la possibilité de changement de décors tous les ans. Pour 13 décors de la route de Paris, le devis s'élève à 1 690 € HT soit 2 021,24 € TTC.

L'entrée des lotissements FRANCELOT / PHILIPPE n'ayant pas été comptabilisée, il convient d'ajouter deux décors soit une dépense supplémentaire de 260 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *retient l'offre de la société LOIR Illuminations pour 15 décors représentant une dépense révisable de 2 332,20 € TTC par an,*
- *autorise Madame le maire à signer le contrat pack illumination,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

## **E.H.P.A.D. (ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEPENDANTES) LES HAMEAUX DE CAGNY : PRESENTATION DU PROJET**

Madame le maire présente à l'assemblée le projet d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes qui sera réalisé dans le lotissement « les Hameaux de Cagny » par RESALIA Groupe en partenariat avec PARTELIOS Habitat

L'E.H.P.A.D., dont l'ouverture est prévue au premier semestre 2013, comprendra 31 chambres et 2 hébergements temporaires avec une unité Alzheimer. Par la suite, les gérants envisagent de construire quelques logements indépendants.

## **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3**

*délibération 2011/24*

Madame le maire rappelle les objectifs de la commune dans le cadre de la modification n° 3 du Plan d'Occupation des Sols.

Après avoir entendu Madame le maire,

Le conseil municipal,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123.13, R.123.24 et R.123.25,
- Vu la délibération n° 2001/149 du conseil municipal en date du 10 décembre 2001 ayant approuvé le P.O.S.
- Vu la délibération n° 2005/85 en date du 10 octobre 2005 ayant approuvé la modification n° 1 du P.O.S.,
- Vu la délibération n° 2007/66 en date du 3 juillet 2007 ayant approuvé la modification n°2 du P.O.S.,
- Vu les notifications au préfet et aux personnes publiques mentionnées à l'article L.123.13 du code de l'urbanisme, du projet de modification n° 3 du P.O.S.,
- Vu l'arrêté municipal n° 2011/3 en date du 18 janvier 2011 mettant le projet de modification du P.O.S. à enquête publique,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable compte tenu de la prise en compte par la mairie de Cagny des observations formulées :

- au regard des orientations du SCOT, la densité de logements à l'hectare préconisée par le syndicat mixte de Caen Métropole est acceptée,
- les constructions contemporaines, les constructions en bois sont autorisées,
- la préconisation d'isolation phonique soignée est retenue du fait de la proximité de la coopérative linière,
- un aménagement spécifique sera à prévoir par l'aménageur pour le débouché du lotissement au droit de la RD 228.

Considérant que la modification du P.O.S telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123.13.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *décide d'approuver, le projet de modification n° 3 du P.O.S. tel qu'il est annexé à la présente,*
- *la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,*

- le P.O.S. approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture,
- la présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **ECOLE MATERNELLE : CONSEIL D'ECOLE DU 21 MARS 2011**

Jérôme PAVIE)

Pour la maternelle, le conseil d'école s'est tenu le 21 mars 2011 et les effectifs pour l'année scolaire prochaine s'élèvent à 48 enfants (12 petits, 15 moyens et 21 grands).

Le projet d'école pour la période 2010-2013 présenté lors de cette réunion, met l'accent sur le langage oral.

A noter qu'il n'y a pas eu de retour sur l'enquête concernant les rythmes scolaires.

L'équipe enseignante présente une demande d'investissement pour l'achat de matériels de motricité. Coût environ 1 200 €.

Des aménagements sont également sollicités pour assurer la sécurité à la sortie des écoles. La commission voirie étudiera la demande.